



UNION EUROPÉENNE



L'acropole d'Athènes dans une tempête de neige le 17 février 2021.

RENFORCER LA RÉSILIENCE DU PATRIMOINE CULTUREL FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONVERGENCE ENTRE LE PACTE VERT POUR L'EUROPE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

**SYNTHÈSE DU RAPPORT RÉDIGÉ PAR LE GROUPE D'EXPERTS DES ÉTATS MEMBRES
INSTITUÉ DANS LE CADRE DE LA MÉTHODE OUVERTE DE COORDINATION DE L'UNION
EUROPÉENNE, AVRIL 2022**

Le présent document s'adresse à un large public de responsables politiques et de décideurs au niveau de l'Union européenne (UE) et aux niveaux national, régional et local, aux gestionnaires du patrimoine et à la société dans son ensemble.

PRÉAMBULE

Le pacte vert pour l'Europe, présenté par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, en décembre 2019, constitue la réponse européenne aux grands défis posés par le changement climatique à nos sociétés et vise à faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050. Conformément aux engagements pris en vertu de l'accord de Paris, il vise à transformer l'Union européenne en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et dans laquelle la

croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources et aucune personne ni aucun territoire ne seront laissés pour compte. Toutefois, le patrimoine culturel n'était pas explicitement mentionné dans le pacte vert. Au même moment, conformément au programme de travail 2019-2022 en faveur de la culture, un groupe d'experts des États membres a été institué dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC) dans le domaine du renforcement de la résilience du patrimoine culturel face au changement climatique. Ledit groupe avait pour mandat d'examiner les contributions apportées par le secteur du patrimoine culturel au pacte vert pour l'Europe et de recenser les menaces et lacunes liées au patrimoine culturel dans le contexte du changement climatique.

1. INFORMATIONS SUR LE GROUPE D'EXPERTS MOC ET SES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Le patrimoine culturel est l'un des piliers de la société et de l'identité européennes. Pour la **première fois**, un groupe d'experts a été désigné par **vingt-cinq États membres et trois pays associés** pour mettre en œuvre une coopération au niveau européen sur la question de **l'application des mesures visant à lutter contre le changement climatique au secteur du patrimoine culturel**. Ce groupe a examiné l'état des lieux, les lacunes dans les connaissances et les défaillances structurelles constatées au niveau de l'UE et des États membres. Les informations recueillies sont interpellantes: le patrimoine culturel souffre des attaques du changement climatique, qui se produisent à une vitesse et une échelle sans précédent. Or, les États membres de l'UE ne disposent pas de politiques et de plans d'action adéquats pour atténuer ces attaques, pas plus que l'UE elle-même. De plus, **le patrimoine culturel n'est pas seulement une victime, il peut apporter des solutions pour aider l'Europe** à devenir un continent vert et neutre sur le plan climatique. Un total de **quatre-vingt-trois exemples de bonnes pratiques** recueillis dans vingt-six pays démontrent le potentiel des solutions liées au patrimoine culturel dans le contexte du changement climatique. Ils constituent une source inestimable d'inspiration et d'idées que nous pourrions adapter. Grâce à l'établissement du groupe d'experts MOC sur le renforcement de la résilience du patrimoine culturel face au changement climatique, le patrimoine culturel a reçu un engagement fort de la part des plus hautes sphères politiques en faveur de la lutte contre le changement climatique.

2. LA VITESSE ET L'AMPLEUR SANS PRÉCÉDENT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE MENACENT LE PATRIMOINE CULTUREL

Le changement climatique menace directement et indirectement toutes les formes de patrimoine culturel, qu'il s'agisse d'un site du patrimoine mondial ou d'une petite chapelle de pèlerinage à la campagne, d'une ancienne aciérie ou d'un jardin historique. Les menaces les plus manifestes sont liées à des phénomènes climatiques extrêmes, à savoir des précipitations violentes, de longues périodes de canicule, des épisodes de sécheresse, des vents violents et une élévation du niveau de la mer, dont la fréquence augmentera de manière vertigineuse à l'avenir, comme le prévoit le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)**. Ces événements ont des conséquences immédiates, comme les inondations, les incendies de forêt et l'érosion, sur le patrimoine culturel matériel et immatériel de l'Europe. **Les répercussions des phénomènes catastrophiques sont couplées à la lente apparition de changements résultant des processus de détérioration**. Le changement climatique progressif, consistant en une augmentation continue de la température et des variations de température

et d'humidité ou des variations des cycles de gel et de dégel, provoque une dégradation des matériaux et des contraintes dans ces derniers, ce qui donne lieu à des coûts plus importants en matière de restauration et de conservation. Les dégradations biologiques provoquées par des micro-organismes, prenant la forme, par exemple, d'une prolifération de moisissures et d'algues, et les invasions d'insectes s'attaquant à la structure physique des bâtiments et aux collections des galeries, bibliothèques, archives et musées sont plus susceptibles de se produire. Le patrimoine culturel est également **vulnérable aux mesures d'adaptation inadéquates, lorsque celles-ci causent des pertes ou des dommages par inadvertance**. Quant au patrimoine immatériel, il existe peu de connaissances approfondies sur les répercussions de la crise climatique le concernant. La question de l'augmentation rapide des **phénomènes extrêmes simultanés ou concomitants** fait actuellement l'objet d'un débat dans le domaine de la climatologie. Les **conséquences des phénomènes catastrophiques concomitants sur l'ensemble du secteur du patrimoine culturel** n'ont pas encore été traitées ou étudiées de manière adéquate. Il s'agit aujourd'hui d'une source de préoccupation majeure.

3. MANQUE DE SENSIBILISATION ET D'ACTION DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ET AU NIVEAU DE L'UE

Sur les vingt-huit pays ayant participé au groupe d'experts, **neuf ne disposent d'aucun cadre juridique en matière de patrimoine et de changement climatique**. Quinze pays ont signalé que leurs politiques en matière de patrimoine culturel évoquaient le changement climatique, et seuls douze pays ont déclaré que le patrimoine culturel était présent dans les politiques de lutte contre le changement climatique. D'une manière générale, au niveau national, ces deux thèmes relèvent de ministères différents (treize réponses). **Seuls sept pays ont indiqué avoir prévu de coordonner les deux domaines de travail: l'Irlande, la Grèce, l'Italie, Chypre, la Slovaquie, la Finlande et la Suède.**

4. MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE CONFORMES AU PACTE VERT

Adapter le patrimoine culturel au changement climatique tout en évitant les adaptations inadéquates représente aujourd'hui un défi monumental pour l'ensemble des types de patrimoines culturels, des sites archéologiques et du patrimoine bâti aux paysages et au patrimoine mobilier. Cela nécessite une **planification (budgétaire) minutieuse et une approche globale qui tient compte de l'ensemble du cycle de vie et de l'énergie intrinsèque, ou grise, pour parvenir à des émissions nettes nulles** sans pour autant perdre des qualités patrimoniales. Ce processus impliquera de petits changements, comme un entretien et une surveillance continus, et des adaptations plus



Bâtiment à colombages à Bad Windsheim, en Allemagne, après des précipitations extrêmes le 15 juillet 2021. © Freilandmuseum Bad Windsheim

importantes, comme l'installation d'autres sources d'énergie et/ou des rénovations intelligentes pour éviter les déchets. Les bâtiments historiques, les zones d'habitat et les paysages culturels, ainsi que les connaissances traditionnelles, constituent une source d'inspiration pour parvenir à un mode de vie durable, à une économie circulaire et à une utilisation efficace des ressources.

Néanmoins, jusqu'à présent, **aucune évaluation économique n'a permis de saisir l'ensemble des coûts engendrés par les conséquences du changement climatique sur le patrimoine culturel européen**. Nous ne disposons pas non plus d'un aperçu complet de la multitude d'avantages que les sociétés européennes tirent de leurs investissements dans le patrimoine culturel. Le groupe d'experts MOC est convaincu que les coûts des actions sont inférieurs à ceux de l'inaction. Par conséquent, nous devons agir maintenant et inclure le patrimoine culturel dans toutes les politiques générales et les programmes de financement.

Les actions en faveur du climat visant à renforcer la résilience du patrimoine impliquent de faire le **choix stratégique d'investir dans de nouvelles formes de développement**. Des possibilités de financement et d'investissement dans le patrimoine culturel existent au niveau de l'UE et au niveau national. Toutefois, afin de tirer pleinement parti de ces possibilités, il sera nécessaire d'opérer un changement radical dans le secteur du patrimoine culturel, et plus précisément un changement de mentalité. La plupart des processus et méthodes actuels devront être modifiés. Nous devons fournir et utiliser des technologies nouvelles et traditionnelles, faire évoluer les comportements des institutions, créer des modèles économiques adéquats, revoir les processus d'aménagement urbain et rural ainsi que garantir une gestion efficace des ressources. Il est **plus bénéfique pour le climat**

d'entretenir, de remettre en état, de réutiliser et de rénover des bâtiments que de les démolir et d'en construire de nouveaux, et il faut largement le faire savoir.

5. LA RECHERCHE: LE MOTEUR INDISPENSABLE DE LA RÉSILIENCE DU PATRIMOINE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La **recherche et l'innovation** jouent un **rôle primordial** dans la protection du patrimoine culturel contre le changement climatique en rendant le patrimoine européen résilient face au changement climatique. Les quatre-vingt-trois exemples de bonnes pratiques recueillis par les membres du groupe d'experts MOC montrent clairement que la recherche est le principal moteur d'action pour aider le secteur du patrimoine à lutter contre le changement climatique. **Les chercheurs ont été les premiers** à attirer l'attention sur les menaces que le changement climatique fait peser sur le patrimoine culturel, après que **la Commission européenne ait lancé, en 2003, le premier appel à projets de recherche au monde** pour étudier les incidences du changement climatique sur le patrimoine culturel extérieur. Par la suite, en 2008, des recherches ont été menées pour étudier les **conséquences sur les intérieurs du patrimoine culturel** et les **futurs besoins énergétiques du patrimoine bâti** en couplant des modèles climatiques à la modélisation de bâtiments. La recherche et l'innovation, notamment au niveau national, ont été pris en compte lors de l'établissement du mandat du groupe d'experts. Une évaluation de l'avancement de la recherche montre qu'il est encore nécessaire d'identifier et de mieux comprendre les menaces les plus graves. Nous devons appréhender leurs conséquences potentielles ainsi que les bonnes

pratiques et les mesures innovantes pour les prévenir ou les atténuer afin de pouvoir protéger toutes les formes de patrimoine culturel européen face au changement climatique. En outre, nous devons connaître les coûts destinés à rendre le patrimoine résilient face au changement climatique. **Ce groupe d'experts MOC reconnaît le rôle unique que la recherche a joué et continuera de jouer** dans la promotion du patrimoine culturel dans le cadre des discussions, des actions et du développement de la recherche en ce qui concerne le changement climatique, ainsi que ses contributions à la diplomatie scientifique.

6. L'ÉDUCATION ET LA FORMATION: DES CONDITIONS ESSENTIELLES POUR PRENDRE NOTRE AVENIR EN MAIN

L'éducation est primordiale pour comprendre le rôle prépondérant que joue le patrimoine culturel dans les sociétés européennes. Le patrimoine culturel constitue un trésor pour la mémoire, l'inspiration, le bien-être et le développement économique de l'Europe; il est une source de bonheur, de réconfort et de vérité. L'éducation au patrimoine nous permet d'appréhender et de comprendre le monde dans lequel nous vivons, car elle est ancrée dans le passé et nous fournit des outils qui nous permettent d'imaginer l'avenir. Elle nous permet de donner un **sens moral, spirituel et intellectuel** au monde, face aux **fake news, aux théories du complot et aux «faits alternatifs»**. Dans les conflits armés, les premières victimes sont les personnes, mais **le patrimoine culturel est également la cible de destructions**, car il constitue un **pilier visible de l'identité et de la solidarité communautaire**. Compte tenu de l'importance du patrimoine culturel, il est **essentiel de commencer le plus tôt possible à susciter l'enthousiasme des jeunes enfants pour ce dernier**, à leur montrer à quel point le patrimoine est passionnant et intéressant, et qu'il peut être exploré à l'aide d'outils amusants et innovants tels que les jeux et la réalité virtuelle, qui permet une immersion dans les mondes patrimoniaux du passé et du futur.

Dans l'ensemble, **le patrimoine culturel n'est pas encore systématiquement inclus dans les systèmes éducatifs nationaux** des États membres, et le lien entre le patrimoine culturel et le changement climatique n'est abordé dans pratiquement aucun système éducatif. Il s'agit d'une **occasion manquée, car le patrimoine peut être un moyen de diffuser des informations sur le changement climatique et toutes ses conséquences pour les sociétés européennes**. Le rôle du patrimoine culturel et les risques auxquels il est exposé pourraient être intégrés dans l'éducation au changement climatique. Dans l'ensemble, cette dernière reste largement axée sur les aspects techniques et fonctionnels, et parfois également sur les aspects économiques, tandis que les aspects culturels et sociaux sont négligés. Pour remédier à cela, il faut renforcer la promotion de projets et de **programmes d'enseignement spécifiques** ainsi que la **sensibilisation des enseignants**, ce qui constitue une tâche incombant à la fois au secteur de l'éducation et à celui de la préservation du patrimoine culturel.

En ce qui concerne les professionnels chargés de mettre en œuvre les mesures d'adaptation au changement climatique dans le secteur du patrimoine, il est essentiel de **renforcer leurs capacités en mettant en place des stratégies de formation et de développement des compétences et en organisant un transfert d'expertise en ce qui concerne les nouvelles connaissances et technologies**, tout en **réapprenant les compétences traditionnelles oubliées**. Nos ancêtres ont beaucoup à nous apprendre sur la façon de gérer des ressources limitées, d'utiliser des matériaux locaux et de s'adapter aux épisodes de canicule, aux vagues de froid et aux inondations.

7. SENSIBILISATION ET INFORMATION: L'EUROPE ABORDE LA QUESTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DU PATRIMOINE CULTUREL

La prise de conscience de la vulnérabilité du patrimoine culturel et des menaces croissantes que le changement climatique fait peser sur le patrimoine européen **est encore très faible au sein du monde du patrimoine et encore plus faible dans la société en général et dans les décisions politiques**. Ce manque de sensibilisation pourrait augmenter les conséquences indirectes du changement climatique sur le patrimoine. Cependant, **le patrimoine a le pouvoir de toucher le cœur des citoyens**, car il est en adéquation avec leur sentiment d'identité, leurs valeurs et leur vision du monde. C'est pourquoi le présent rapport porte sur les efforts déployés conjointement par l'UE, les gouvernements, les organismes nationaux, les musées, les institutions patrimoniales et universitaires, les organisations caritatives, les organisations communautaires ou non gouvernementales, les entreprises, les entreprises artisanales et, en particulier, les médias en vue de **faire connaître les enjeux et la manière dont le patrimoine peut contribuer à résoudre la crise climatique**. La mise en place du **groupe d'experts MOC a constitué un premier pas important vers la réalisation des changements nécessaires**.



Festival EcoMess, organisé par le Centre pour la rénovation durable et d'autres partenaires, 2014, Tallinn, Estonie. © Toomas Tuul

8. LACUNES ET DÉFAILLANCES STRUCTURELLES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PACTE VERT

Afin d'améliorer la protection du patrimoine culturel face au changement climatique, il est nécessaire de **recenser les lacunes et les obstacles existants**. Il a été très difficile et laborieux pour le groupe d'experts MOC de trouver les bons interlocuteurs pour obtenir les informations dont il avait besoin. **Les principales lacunes qui ont été relevées sont la fragmentation du secteur**, qui n'est pas doté d'une structure efficace. Il faut ajouter à cela le fait qu'il y ait **peu d'échanges, de coopération et de coordination** en ce qui concerne les questions liées au changement climatique. Ces lacunes sont exacerbées par le nombre insuffisant de programmes de recherche, principalement au niveau national. Le groupe a recensé les principales lacunes et défaillances structurelles.

Les initiatives et ressources suivantes font défaut:

- la sensibilisation au patrimoine culturel dans le contexte du changement climatique lors de l'élaboration des politiques, ainsi que l'intégration du patrimoine culturel dans les politiques générales sur le changement climatique au niveau de l'UE et des États membres;
- les connaissances relatives à l'importance et à l'ampleur des dommages et des pertes subis par le patrimoine culturel à cause du changement climatique;
- une méthodologie cohérente pour obtenir des informations fiables, des données quantitatives (montrant par exemple combien de sites sont exposés à des menaces immédiates et à long terme) et des connaissances approfondies relatives aux quantités et aux formes de dégradation affectant le patrimoine matériel intérieur, extérieur et subaquatique, à la perte du patrimoine immatériel et aux perspectives climatiques futures au niveau local;
- des incitations, réductions d'impôts ou aides conçues spécifiquement pour aider le patrimoine culturel à s'adapter au changement climatique ou à atténuer ses effets au niveau de l'UE et au niveau national;
- des ressources (financières et humaines), à tous les niveaux des organismes chargés du patrimoine culturel, pour effectuer des recherches, élaborer des politiques et mettre en œuvre des actions visant à protéger le patrimoine culturel;
- des données quantitatives sur les coûts et la rentabilité des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique appliquées au patrimoine culturel dans le contexte du changement climatique au niveau national et au niveau de l'UE;
- un site web commun ou une plateforme pour fournir des informations sur l'état de l'art et les progrès accomplis;
- un inventaire et un point d'accès central couvrant les dommages et pertes subis et les risques encourus par le patrimoine culturel à cause du changement climatique au niveau national et au niveau de l'UE (une carte des risques liés au changement climatique pesant sur le patrimoine);
- un groupe de travail permanent ou un forum de discussion et d'échange mutuel;

- des personnes de contact et des experts, aux niveaux local, régional, national et au niveau de l'UE, qui peuvent répondre aux demandes de renseignements;
- la coopération au niveau national, soulignant la nécessité de mettre en place un échange entre les ministères, les administrations et les organes responsables de la planification sur le patrimoine culturel et le changement climatique;
- la prise en considération des préoccupations liées au patrimoine culturel dans les activités des autres ministères et autorités lorsqu'ils abordent les actions en faveur du climat;
- la coopération entre les experts travaillant dans le domaine du patrimoine culturel, du changement climatique, de l'économie et des sciences humaines;
- la participation active et l'intégration de la société au sens large ainsi que l'engagement de la jeune génération dans les secteurs du patrimoine culturel et de la crise climatique;
- une surveillance continue à long terme du patrimoine culturel et naturel afin de documenter l'évolution des changements;
- des scientifiques et des experts en matière de changement climatique dans les institutions du patrimoine culturel (ministères et autorités);
- des données quantitatives sur la contribution des bâtiments historiques au pacte vert et aux économies de CO₂ (c'est-à-dire une approche holistique et une analyse du cycle de vie).

Compte tenu de tout ce qui précède, le groupe d'experts MOC est convenu des **recommandations** ci-après.

RECOMMANDATIONS

PRÉAMBULE

Notre patrimoine culturel se détériore et disparaît en raison du changement climatique, qui progresse à une vitesse et à une échelle sans précédent. Dans le même temps, le patrimoine culturel offre des solutions écologiques et durables à la crise climatique. L'une des solutions clés à ce problème est la rénovation des bâtiments anciens, qui s'est avérée plus respectueuse du climat que la démolition. La recherche et l'innovation sont des moteurs de changement indispensables qui peuvent apporter d'importantes contributions à la lutte contre le changement climatique. Les mesures d'adaptation et d'atténuation doivent être conformes aux principes de qualité afin d'assurer la protection du patrimoine culturel, pour éviter toute adaptation inadéquate qui pourrait entraîner une crise du patrimoine culturel. Des mesures appropriées stimuleront la résilience climatique, la reprise économique et le développement des compétences, conformément au pacte vert pour l'Europe. Les efforts conjoints des pays européens, qui ont déjà permis de produire des exemples de bonnes pratiques, seront une source d'inspiration pour d'autres régions du monde.

RECOMMANDATIONS POUR L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS MEMBRES

Le groupe d'experts institué dans le cadre de la méthode ouverte de coordination formule les dix recommandations suivantes.

1. La Commission européenne doit souligner l'importance du patrimoine culturel en temps de crise climatique et proposer de nouvelles actions au niveau européen pour adapter le patrimoine culturel et lui permettre d'atténuer les effets du changement climatique dans une nouvelle communication, par exemple dans le cadre d'une mise à jour du nouvel agenda européen de la culture.
2. La Commission européenne doit assurer une coopération structurée, à tous les niveaux de gouvernance, entre les directions générales de l'UE compétentes en matière de changement climatique et/ou de patrimoine culturel.
3. La Commission européenne doit élaborer et mettre régulièrement à jour, en collaboration avec les États membres et les pays associés, une carte européenne d'évaluation des risques que le changement climatique fait peser sur le patrimoine d'ici à 2025.
4. La Commission européenne doit entreprendre un examen complet des coûts économiques des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets en se concentrant uniquement sur le secteur du patrimoine culturel et naturel.
5. La Commission européenne doit établir une plateforme européenne commune pour l'échange, la discussion et le partage de savoir-faire et de connaissances concernant les conséquences du changement climatique sur le patrimoine culturel et les contributions de ce dernier à la lutte contre le changement climatique, fournissant un point d'accès central au patrimoine culturel dans le contexte du changement climatique.
6. Les administrations nationales, régionales et locales doivent inclure le patrimoine culturel et le domaine culturel dans toutes les mesures et tous les plans d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Des actions doivent être entreprises pour intégrer pleinement les questions relatives à la culture et au patrimoine culturel dans l'élaboration des politiques en matière de durabilité environnementale et de climat, tant aux niveaux national, régional et local qu'au niveau international.
7. Les autorités nationales et régionales doivent renforcer leurs capacités et leur expertise multidisciplinaire pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel face au changement climatique en favorisant l'éducation, la formation et le développement des compétences à tous les niveaux. La Commission européenne pourrait soutenir ces initiatives au moyen de programmes pertinents financés par l'UE.
8. Les autorités nationales doivent reconnaître l'importance de la recherche, qui constitue le moteur indispensable des progrès du secteur du patrimoine culturel. Outre les programmes financés par l'UE, les gouvernements doivent lancer des programmes de recherche au niveau national afin d'améliorer le partage des connaissances et la coopération entre les experts du patrimoine culturel et les spécialistes de la climatologie en vue de créer des mécanismes de collecte de données, de collecter et d'analyser des données et d'élaborer des outils, des infrastructures, de meilleures pratiques et des stratégies.
9. Les pouvoirs publics et les institutions aux niveaux national, régional et local doivent encourager immédiatement les investissements et promouvoir la sauvegarde du patrimoine culturel contre le changement climatique en mettant en place des politiques monétaires et fiscales.
10. Les ministères et les administrations des États membres et des pays associés ainsi que les autorités locales et régionales doivent assurer la coopération à tous les niveaux de gouvernance et dans les domaines d'action pertinents, notamment dans les organismes responsables de la planification, entre les responsables des actions destinées à lutter contre le changement climatique et les responsables du patrimoine culturel.

▶▶ Le rapport complet, comprenant une présentation détaillée des études de cas, est disponible sur le site web de l'Office des publications de l'Union européenne (<https://doi.org/10.2766/44688>).

© Union européenne, 2022

Couverture: © Stavros Petropoulos/
Alaska (pour la fondation Onassis)

Print ISBN 978-92-76-48481-3 doi:10.2766/55 NC-05-22-047-FR-C

PDF ISBN 978-92-76-48511-7 doi:10.2766/007821 NC-05-22-047-FR-N

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.